

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le quinze octobre à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Couesnon, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre PRODHOMME, Maire.

### **Membres Présents :**

Mrs Pierre PRODHOMME, David LEBOUVIER, Emmanuel ROCHELLE, Joël PRIGENT, David CHIDENNE, Ludovic JALLOIN et Mme Corinne GILLETTE.

**Membres absents excusés :** Mr Thomas GIDEL, Mme Stéphanie BOBET, Mme Valérie BARON, Mr Gérard JOURDAN et Mme Ramatoulaye ROGER (pouvoir à Mr PRODHOMME).

Mr Emmanuel ROCHELLE, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, prend place au bureau en qualité de secrétaire de séance.

### **1 - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 17 SEPTEMBRE ET DU 7 OCTOBRE 2015**

Les comptes rendus des séances du 17/09/2015 et du 7/10/2015 sont approuvés, à l'unanimité des membres présents.

### **2 - CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

#### **A. LOUSSOUARN)**

Après avoir étudié les différentes propositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide retenir la proposition de Mme LOUSSOUARN Architecte à St AUBIN DU CORMIER pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un centre de loisirs. L'estimation des travaux est fixée à 296 600 € HT. Le montant des honoraires s'élève à 17 558.72 € H.T. soit 21 070.46 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de marché de maîtrise d'œuvre.

### **3 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS – MARCHES DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de construction d'un centre de loisirs et précise qu'il convient de lancer une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de passation des marchés publics et de recourir à la procédure adaptée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les titulaires qui seront retenus.

#### **4- EXAMEN DE DEVIS EXTENSION DE L'ÉCOLE**

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour réaliser le contrôle technique - devis de la SOCOTEC : montant H.T. : 3 570 € HT soit 4 284 € TTC.

#### **5 - RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DU SDE35**

Mr PRODHOMME présente le rapport d'activité 2014 du SDE35. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le rapport.

#### **6 - DEMANDE DE Mr André NIVELLE 2 la célinais**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de mise en sens unique de la portion de route (dite la côte du roquet) en montant vers la route de Pissot. (CR 121). A titre expérimental, le Conseil municipal décide d'autoriser la circulation en sens unique. Un arrêté temporaire de circulation va être pris par le Maire.

#### **7 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE MATERIEL ET DE MOBILIER DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES COMPETENCES ENFANCE ET JEUNESSE / COM'ONZE**

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition de locaux, de matériel et de mobilier dans le cadre du transfert des compétences Enfance et Jeunesse établie par la Communauté de Communes du Pays de St Aubin du Cormier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer. La présente convention est consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

#### **8 –AFFAIRE ENTRE LA COMMUNE ET Mr REPESE**

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions du Tribunal administratif concernant le dossier de la ZAC.

#### **9 - GARDERIE A L'ÉCOLE**

Le Conseil Municipal est favorable pour établir une convention avec le SIRS pour l'emploi d'1 ATSEM pour la garderie à raison de 4 h par semaine.

#### **10 - DEMANDE DE CATHERINE GARNIER**

Un groupe de travail va se rendre sur place

#### **11- DEMANDE D'ABRIBUS**

Une visite sur place va être prévue pour pouvoir examiner cette demande.

## **12 - POSE D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BAGUETTES**

Le Conseil Municipal est favorable à la pose d'un distributeur. L'emplacement sera étudié.

## **13 - INSCRIPTION AUX MONUMENTS HISTORIQUES Eglise de St Aubin**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'arrêté préfectoral du 31/07/2015 inscrivant au titre des monuments historiques, l'église Saint Aubin à Saint Aubin du Cormier. La Commune de St Jean sur Couesnon se trouve impactée par la servitude de protection liée à cette inscription (périmètre de 500m)

En application des dispositions de l'article L126.1 du Code de l'urbanisme il convient donc de procéder dans un délai de 3 mois, à l'annexion au Plan Local d'Urbanisme de la servitude correspondante.

## **14 - DEMANDE de l'ALSH**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de l'ALSH. Le nombre des inscriptions a augmenté et il manque du matériel. Monsieur le Maire voit avec la Directrice de l'ALSH.

## **15 - CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS**

Le 22 Octobre 2015 conférence et cérémonie de remise des prix aux lauréats du concours. Mr le Maire et Mr GAILLARD participent à la cérémonie.

## **16 - DEMARCHE "ZERO PHYTO"**

Le Conseil Municipal souhaite ne pas s'engager, à ce jour, dans la démarche « zéro phyto »

## **17 - ACCUEIL DES REFUGIES : COMMUNIQUE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du communiqué du Président du Conseil Départemental.

## **18 - DEMANDE DE FILET POUR SALLE DES SPORTS**

La demande est transmise à la Communauté de Communes